



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Demande n° AOT 091 405

déposée en Mairie le :

Première demande : oui non

Renouvellement (date de l'autorisation précédente) :

L'Etablissement ou pétitionnaire

Nom et nature de la société :

Numéro de SIRET :

Nom commercial :

Représentant :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Localisation de l'installation

Numéro de voie : Voie :

Largeur du trottoir : mètre(s)

Largeur de la façade commerciale : mètre(s)

Type d'Occupation du Domaine Public

➤ Restaurants et Commerces

Étalage ou contre-étalage

Permanent ou sur voie publique oui non

Mobile sur trottoir oui non

Dimensions : Linéaire : mètre(s)

Présentoirs (porte-menu, chevalet publicitaire, portant carte postale)

Nombre :

Appareil pour la vente de glaces, rôtissoire (tout appareil de cuisson ou de réfrigération)

Nombre :

Terrasse (exclusivement pour les restaurations et débit de boissons) ou **Estrade**

- Ouverte** oui non
- Contre-terrasse** oui non
- Fermée** oui non
- Création de plancher** oui non

Dimensions : Largeur : mètre(s) Longueur : mètre(s)
 Hauteur au sol: mètre(s) Emprise totale : m²

Stationnement de véhicules deux roues de livraison

Dimensions : Largeur : mètre(s) Longueur : mètre(s)
 Emprise totale : m²

Portant ou portique de vêtements (hauteur maximale de 1 mètre)

Nombre :

Jardinières décoratives entreposées sur les trottoirs ou délimitant une terrasse

Nombre :

Affiche mobile événementielle

Nombre :

Animation commerciale événementielle

Linéaire : mètre(s)

Autre installation et stationnement sur le domaine public Emprise totale : m²

A préciser :

➤ Forains

Foire Saint Pierre

Emprise totale : m²

Fête Saint Simon

Emprise totale : m²

➤ Travaux

Pose d'un échafaudage :

Linéaire : mètre(s)

Palissade de chantier

Linéaire : mètre(s)

Installation de benne ou container ou baraque :

Nombre :

Stationnement de camion benne

Nombre de jour :

Stationnement de camion d'outillage

Nombre de camion :

Neutralisation de place(s) de stationnement

Nombre de places :

Fréquence d'occupation du domaine public

- Installation fixe*
- Installation mobile*
- Annuelle*
- Saisonnier par mois entier(s) consécutif(s) comme suit :*

<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>
<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>
- Ponctuelle*
 - Du (jour/mois/année **et** heure d'arrivée) :*
 - Au (jour/mois/année **et** heure de départ) :*

Précisions (matériel, usage, etc....)

Pièces à joindre selon votre situation

- *Plan de situation*
- *Extrait cadastral*
- *Plan côté et détaillé, mentionnant la situation existante (les arbres, le mobilier urbain , etc...) ainsi que l'implantation projetée de l'installation*
- *Photographie(s) de l'emplacement susceptible d'accueillir le projet*
- *Photographie (s) présentant l'insertion du projet*
- *Attestation d'assurance du commerce spécifiant la prise en compte de l'occupation du domaine public*
- *Justificatif d'activité de moins de 3 mois*
- *Justificatif d'identité du demandeur*
- *Copie de la licence au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce (pour les débits de boissons et restaurateurs)*
- *Copie du bail commercial ou du titre de propriété*
- *Extrait du Kbis*

J'atteste de l'exactitude des informations fournies et m'engage à :

- **respecter les caractéristiques de l'autorisation qui m'est délivrée,**
- **acquitter la redevance correspondante,**
- **supprimer l'installation à l'échéance de l'autorisation,**
- **remettre l'emplacement en parfait état d'utilisation**

A Milly-la-Forêt, le

Nom, prénom tampon et signature du demandeur

(précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Définitions

Étalage : exposition et vente sur la voie publique d'objets ou denrées en rapport direct avec le commerce auquel il se rattache. Un étalage doit être situé en bordure du commerce.

Contre-étalage : c'est un étalage situé en bordure de trottoir, devant la façade du commerce auquel il se rattache.

Terrasse ouverte : installation sur la voie publique de tables et de chaises pouvant être délimitées par des bacs à plantes ou des palissades de faible hauteur. Une terrasse ouverte doit être accolée à la devanture du commerce auquel elle se rattache.

Contre-terrasse ouverte : c'est une terrasse ouverte située en bordure de trottoir sur la voie publique.